

Rapport N° 235/2020

Réponse au postulat du 26 octobre 2019 de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, intitulé « postulat recyclé : déchèterie »

Nyon, le 6 avril 2021

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission en charge du présent rapport s'est réunie le 9 février à 19h15 en présence de la Municipale Madame Roxane Faraut Linares et le chef de service TEM Monsieur Philippe Maag.

Elle tient à les remercier pour leurs explications et détails fournis.
Cette commission était composée de Mesdames Elisabeth Badertscher, Aurélie Hegetschweiler, Jacqueline Naepflin Karlen, Taina Pieren, Doris Uldry et Edyta Graf (présidente et rapportrice) et de Monsieur Yves Gauthier-Jaques.

Introduction

Le rapport-préavis est une réponse au deuxième postulat de Madame Aurélie Hegetschweiler et de Monsieur Yves Gauthier-Jaques du 26 octobre 2019 et l'interpellation des mêmes intervenants, datée du 28 août 2019 et déposée lors de la séance du Conseil du 2 septembre 2019. Les deux interventions visaient à faire réagir le service de travaux, environnement et mobilité sur les dépôts d'objets réutilisables à la déchèterie accessible à tous les habitants et intéressés.

- la mise en place d'un espace dédié au dépôt des objets réutilisables qui ne rentrent pas dans le giron de Pro-Jet et dans lequel les utilisatrices et utilisateurs de la déchèterie pourraient se servir ;
- la promotion et l'information pour les usagers de la déchèterie de la possibilité de donner une deuxième vie pour leurs objets.

À partir de janvier 2020, un espace à l'intérieur de la déchèterie a été mis en place afin de mesurer l'intérêt des utilisatrices et utilisateurs fréquentant la déchèterie. Ils pouvaient déposer ou reprendre des objets sur un point d'échange défini. Une affiche a été posée devant l'espace de récupération pour informer les usagères et usagers de la mise en place du point d'échange. Les objets ont été sélectionnés ou refusés par le personnel de la déchèterie selon la liste des autorisés.

La liste des objets refusés :

- Appareils électroniques, chaînes hi-fi, cuisinières, réfrigérateurs, machines à laver/sécher
- Vêtements
- Pianos, meubles ou armoires extrêmement lourds (buffets et parois murales)

- Meubles démontés
- Meubles endommagés ou nécessitant quelques réparations
- Sièges de voiture pour enfant, rehausseurs, maxi-cosi, poussettes
- Casques de vélo, de ski ou de moto
- Dictionnaires et encyclopédies, magazines ou revues

Les refus de ces objets ont été justifiés par différents critères selon l'objet et les normes de sécurité, ainsi que le manque de notices d'emballage. La liste a été affichée sur le panneau devant l'endroit de dépôt et les employé.es de la déchèterie ont contrôlé l'éligibilité des objets déposés. Selon la statistique, sur quatre objets déposés sur l'emplacement, deux ont été récupérés et deux autres éliminés, car ils ne répondaient pas aux critères de reprise.

Mais il reste une grande quantité d'objets autorisés comme **les jouets pour les enfants, les meubles en bon état, la poterie, la vaisselle, les équipements sportifs simples, les appareils non utilisés malgré qu'ils ne possèdent pas la notice d'emballage etc.** Toute une multitude d'objets qui pourraient être transmis gratuitement et de manière simple et efficace.

Les objets déposés appartenaient à la même catégorie que ceux repris par l'association Pro-Jet qui récupère les objets pour les revendre dans leurs points de vente des Bric-à-Brac de Nyon et de Gland. La totalité des objets récupérés retrouve leur « deuxième vie » grâce à ce système et échappe à la déchèterie. Une grande partie de ces objets a été emportée par des amateurs/amatrices de récupération et bricoleurs/bricoleuses.

La phase test organisée par le service TEM a malheureusement été interrompue par l'arrivée du virus Covid-19 et l'emplacement du dépôt a été fermé de mi-mars à fin mai 2020. On peut constater que la phase test était très courte (env. 2,5 mois) ce qui n'est pas une période suffisante pour tirer des conclusions complètes.

La commission a également constaté que la visibilité de l'emplacement n'était vraiment pas valorisée car un simple panneau d'affichage (beaucoup de texte et pas d'info clair) et l'endroit un peu caché n'a pas donné des signaux suffisants aux habitantes et habitants de notre ville sur l'existence de tel point de récupération. Manque d'information et de visibilité, ainsi que le délai très court n'ont pas apporté de la satisfaction au service de la TEM pour valider la phase test.

Dans la première phase de la commission, Madame la Municipale a tenu à nous présenter le concept existant dans la ville d'Yverdon-les-Bains où le service a mis en place une structure très sophistiquée de recyclage des objets, un lieu spécial et bien équipé pour la réparation et rénovation des objets à donner. Elle nous a présenté le principe de la « deuxième vie » des objets et la lutte contre la surconsommation qui constitue un facteur primaire de surexploitation des ressources naturelles. Les membres de la commission s'interrogent alors pourquoi le service TEM, au vu de la grande admiration des services à Yverdon, ne fait pas plus d'effort pour créer un lieu à Nyon. Pourquoi l'effort fourni par les employé.es de la déchèterie n'a pas pu être continué de manière à satisfaire rapidement et sans investissement supplémentaires un service pour la population, faisant bénéficier de ces objets de manière gratuite. Depuis plus d'un an, notamment depuis la fin du test prématurément annulé, plus rien n'a été mis en place.

Collaboration entre la Ville de Nyon et Pro-Jet

L'association nyonnaise Pro-Jet, existante depuis de nombreuses années, a pour mission d'accompagner des jeunes et des adultes à la recherche d'une formation ou d'un emploi en proposant des programmes d'insertion professionnelle qui ont pour objectif de faciliter le lien avec les entreprises régionales. Leur magasin Bric-à-Brac a ouvert ses portes en 1998 et, depuis, un deuxième magasin à Gland a vu le jour. Il s'agit d'un commerce d'articles de seconde main (meubles, objets de décoration, etc.) qui propose des objets provenant du débarras de logements, de bureaux, de caves ou de greniers et aussi de la déchèterie de la Ville. La collaboration de la Ville de Nyon consistait à donner l'accès aux

intervenants de Pro-Jet aux objets récupérés par les employés de la déchèterie. Une fois par semaine, des membres de l'association passent pour les prendre en charge et pour les revendre par la suite dans leurs locaux.

Durant la phase test, notamment depuis janvier 2020, cette collaboration a été suspendue et Pro-Jet n'a plus d'accès aux objets de la déchèterie. Ce qui veut dire que les 100% des objets qui arrivent là sont détruits sans avoir la possibilité d'être récupérés ni par les habitants de manière gratuite, ni par l'association Pro-Jet et de les revendre. L'ensemble de la commission déplore cette situation et trouve très regrettable que depuis plus d'un an maintenant, la collaboration n'est plus exercée pour sauver les objets de leurs destructions.

Conclusion

Depuis le confinement de mars 2020, de nombreux habitants de la Ville ont profité de faire du ménage dans leurs affaires et ont pu se séparer des objets non nécessaires à leurs yeux. Malheureusement, il n'y a plus aucune possibilité de déposer les objets à donner en Ville de Nyon.

Le rapport de la Municipalité ne présente pas de solutions concrètes et la conclusion confirme juste qu'il y a une réflexion à faire. Le service souhaite chercher des solutions « au-delà » sans vraiment valider les options plus faciles et plus rapides disponibles de suite aux habitants directement à la déchèterie.

La commission s'interroge sur la véritable collaboration entre Pro-Jet et la Ville de Nyon et encourage à reprendre le service et la collaboration entre les deux parties malgré le contexte sanitaire actuel et l'incertitude dans les aménagements futur.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport-préavis N° 235/2020 concernant la réponse au postulat du 26 octobre 2019 de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, intitulé « postulat recyclé : déchèterie »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 235/2020 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques, intitulé « postulat recyclé : déchèterie ».

La Commission :

Elisabeth Badertscher
Aurélie Hegetschweiler
Jacqueline Naepflin Karlen
Taïna Pieren
Doris Uldry
Yves Gauthier-Jaques
Edyta Graf (présidente et rapportrice)